

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

المؤسسة العمومية للإذاعة المسموعة

Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore



Direction des Moyens Généraux

N°: 1.2.3./DMG/2026.

Avis de consultation

la sélection d'un prestataire pour la réalisation des opérations de dératisation, de désinsectisation et de désinfection du siège et des annexes de la Radio Algérienne

L'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore (EPRS) lance une commande formalisée N° : 01/26 portant sur la sélection d'un prestataire pour la réalisation des opérations de dératisation, de désinsectisation et de désinfection du siège et des annexes de la Radio Algérienne.

Les soumissionnaires désirant obtenir la lettre de consultation doivent se présenter à l'adresse suivante : 21, Boulevard des Martyrs – Alger, au 9^{ème} étage, bureau de la Direction des Moyens Généraux (DMG).

La durée de préparation des offres est fixée à huit (08) jours, à compter de la première date de publication de l'avis de consultation sur le site web de la Radio Algérienne (<https://radioalgerie.dz/news/fr/consultations>).

Votre proposition devra nous parvenir à l'adresse suivante :

21, Boulevard des Martyrs - Alger, au 8^{ème} étage, Bureau d'Ordre Général (B.O.G) - N° : 811 le : **25 FEV. 2026** avant **15h00**.

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE RADIODIFFUSION SONORE

Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres

Au 8^{ème} étage Bureau d'Ordre Général (B.O.G) N° : 811, siège de la Radio Algérienne, 21 Boulevard des Martyrs - Alger

Consultation N° :01/26, ayant pour objet :

« Sélection d'un prestataire d'expédition de courrier express »

« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

Cette enveloppe contiendra à l'intérieure trois **(02)** enveloppes séparées et cachetées «1» et «2»

La première enveloppe «1» constituera l'offre technique et le dossier de candidature du soumissionnaire ;

La deuxième enveloppe «2» constituera l'offre financière du soumissionnaire.

NB : Dans le cas où l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne contiennent pas exclusivement les indications citées ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de la non-conformité de l'offre qui sera rejetée par la suite.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours **(90)** à compter du dernier jour de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur des Moyens Généraux



AISSA Abdelmadjid